

La 21^{ème} édition du **Junior Slow Melody Contest** aura lieu le **samedi 1^{er} février 2025** à Nendaz et sera organisée par la société de musique la **Concordia de Nendaz**.

Le **JSMC** s'adresse aux jeunes et très jeunes solistes. Il s'agit d'un concours pour instrumentistes de cuivre et de bois où les qualités musicales priment sur la technique. L'interprétation, l'intonation et la musicalité sont au premier plan. Les très jeunes musiciens trouveront là une occasion idéale pour faire leurs débuts. Ce concours offre à tous les participants la possibilité de montrer leur talent et de se mesurer dans un cadre amical. Le **JSMC** est un encouragement pour les jeunes musiciennes et musiciens dans leur formation instrumentale.

Quelques adaptations seront appliquées pour la 21^{ème} édition du concours :

- Les solistes **Bois** sont intégrés dans les catégories avec les **Cuivres**. Il ne sera plus fait de distinction sur les familles d'instrument au niveau des **catégories, titres et résultats**.
- Le concours proposera une matinée de **qualification uniquement** pour les solistes **Juniors** (de 16 à 20 ans), qui sera suivie du concours **Junior** l'après-midi.
- Les solistes **Cadets** (de 13 à 15 ans) concourront dans des **catégories par année de naissance**. De manière identique à 2024, les solistes **Minimes** (moins de 13 ans) seront **attendus en fin de matinée** pour un concours par catégorie **d'année de naissance**, qui aura lieu durant l'après-midi.
- La fin de journée sera marquée par la **grande finale** regroupant les meilleurs solistes de la journée et permettant de désigner **le(la) Champion(ne) JSMC** toute catégorie.
- Le **point 11 du règlement** du concours concernant la tenue vestimentaire est adapté pour les solistes Cadets et Juniors. Un contrôle sera mis en place lors des prestations. En cas de non-respect de ces prescriptions, **une pénalité de 1 point** sera appliquée au soliste contrevenant.

Le délai d'inscription est fixé au 6 octobre 2024

L'inscription se fera **uniquement via le portail d'inscription, au prix de Frs. 40.- par soliste.**

Pour vous inscrire, veuillez suivre la procédure suivante :

1. Utiliser votre compte de l'année précédente (possibilité de récupération du nom d'utilisateur et mot de passe) ou créer un nouveau compte sur le site portail.jsmc.ch.
2. Se connecter, ajouter le(s) soliste(s) dans la liste d'inscription.
3. Transmettre les partitions (1 exemplaire de la partition solo uniquement – pas de partition d'accompagnement piano) au format PDF lors de l'inscription internet.
4. Valider la liste et régler le montant d'inscription du(des) soliste(s) par paiement internet (**nouveau** Twint, Carte de crédit ou Paypal) ou virement postal (poste ou e-Banking), **dans les délais d'inscription**.

Seules les inscriptions complètes et dans les délais (partitions et paiement complet sur le compte du concours) seront acceptées.

Une marche à suivre détaillée de la procédure d'inscription est disponible sur le portail internet du concours (portail.jsmc.ch) dans le menu **Aide et Infos**.

Le comité directeur, la commission musicale ainsi que la société organisatrice se réjouissent d'ores et déjà de vous accueillir à **Nendaz** le 1^{er} février 2025.

La secrétaire : Nicole Cretton

